

Liste des radars à protéger dans la bande 2,7-2,9 GHz

Mise à jour du 04 Février 2014

Ce document donne une liste des radars exploités dans la bande 2700 – 2900 MHz qui sont à protéger vis-à-vis des rayonnements non désirés des réseaux du service mobile exploités dans la bande 2500 – 2690 MHz.

Les opérateurs mobiles dans la bande 2500 – 2600 MHz peuvent obtenir des informations plus détaillées auprès de l'ANFR sur les caractéristiques techniques des radars nécessaires à la mise en œuvre de la procédure COMSIS envisagée.

1. AVIATION CIVILE

Les radars opérés par l'Aviation Civile dans la bande 2700 – 2900 MHz sont des radars primaires de radionavigation utilisés à proximité de grands aéroports français et ont comme mission de contrôler les manœuvres d'approche des aéronefs. Ces radars utilisent plusieurs fréquences, seule la plus basse étant indiquée dans le tableau.

Site	Fréquence la plus basse utilisée par le radar	N° INSEE de la commune
Toulouse-Blagnac	2750 MHz	31150
Nice	2750 MHz	06088
Orly	2775 MHz	94077
Roissy Charles-de-Gaulle	2755 MHz	77291
Strasbourg	2760 MHz	67108
Genève ¹	2720 MHz	Sans objet

¹ Ce radar est localisé en Suisse à quelques mètres de la frontière française. Il a été décidé en accord avec la Suisse de le rajouter à la procédure COMSIS. Toutefois, il n'est pas nécessaire de suivre la procédure COMSIS intermédiaire considérant que ce radar a été mis à niveau.

2. RADARS METEOROLOGIQUES

Les radars météorologiques sont les seuls instruments capables d'acquérir en temps réel des informations à maille fine sur les précipitations et les champs de vent, permettant de répondre aux besoins sans cesse croissants en prévisions fiables à des échelles spatiales et temporelles de plus en plus fines et en matière de vigilance et d'alerte dans les domaines météorologiques et hydrologiques, concernant aussi bien le risque industriel ou nucléaire que la sécurité aérienne.

Les radars Bande S de Météo France couvrent en particulier le Sud de la France, sujet à des précipitations et crues violentes et représentent, pour les services du Ministère de l'Environnement, un élément majeur dans le processus de sécurité des biens et des personnes dans ces régions.

Métropole

Site	Fréquence centrale ²	N° INSEE de la commune
Aleria	2802 MHz	2B009
Bollène	2804 MHz	84019
Bordeaux	2802 MHz	33281
Collobrières	2810 MHz	83043
Nîmes	2817 MHz	30155
Opoul	2805 MHz	66127

Outre-Mer

Site	Fréquence centrale ²	N° INSEE de la commune
Le Moule (Guadeloupe)	2820 MHz	97117
Le Diamant (Martinique)	2805 MHz	97206
Le Tampon (La Réunion)	2820 MHz	97422
La Montagne (La Réunion)	2806 MHz	97411

² Compte tenu de la stabilité en fréquence et de la largeur de bande de réception, la fréquence la plus basse à protéger est 10 MHz en dessous de la fréquence centrale du radar